

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2023

<b>DELIBERATION N°CP2023-05/7/34 DOSSIER N°5756</b>	<b>AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU DISPOSITIF DU "PLAN VÉTOS 23"</b>
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Hélène PILAT à Jérémie SAUTY  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : Aides individuelles relatives au dispositif du "Plan Vétos 23"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n° CCD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 »  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n° CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-05/7/34 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Politiques territoriales,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides aux stages sollicitées par ces derniers, dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 »,

<b>DEMANDEUR</b>	<b>TYPE D'AIDE</b> Aide au stage / Bourse d'études	<b>AIDE MAXIMUM SOLLICITÉE</b>
<b>AIDES AUX STAGES</b>		
R. H.	Aide au stage Déplacements uniquement	<b>200 €</b> (stage de 2 semaines)
P. G.	Aide au stage Déplacements uniquement	<b>200 €</b> (stage de 1 semaine)
R. C.	Aide au stage Déplacements et hébergement	<b>1 100 €</b> (500 € + 600 €) (stage de 6 semaines)
A. J.	Aide au stage Déplacements	<b>200 €</b> (stage de 2 semaines)
<b>Total aides aux stages</b>		<b>1 700,00 €</b>

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions attributives de ces aides, en annexe, à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Articles 65188 et 65131, Fonction 64 (fonctionnement).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

1244  
Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 01/06/2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20230530-CP2023142-DE